

[INTERNET] projet d'extension de la RNN Yves - enquete publique

Sujet : [INTERNET] projet d'extension de la RNN Yves - enquete publique

De : Georges CHAUVEAU <goyojochauveau@orange.fr>

Date : 28/11/2021 23:55

Pour : mairie <mairie@fouras-les-bains.fr>, mairie-yves <mairie-yves@wanadoo.fr>, pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>, secretaire <secretaire@carrelets-charentais.com>

BONJOUR,

Voici ma pétition.

MERCI Mme Chauveau

— Numérisation_20211128 prog

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

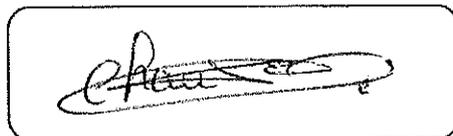
Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Chauveau Prénom : Yolaine
Adresse : 9, Rue de la Sainie 17220 croix chapeau
Mail : yoyojojochauveau@orange.fr
Téléphone : 05 46 35 34 38

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] Extension de la Reserve Nationale des Marais d'Yves

De : myriame boisard <myriame.boisard@sfr.fr>

Date : 28/11/2021 21:18

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

L'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves, créée en 1981, doit porter sa surface à 1 206 hectares, contre 188 actuellement, en incluant notamment une partie de la baie. Elle vise à renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France et concerne une grande diversité de milieux naturels qui accueillent nombre d'espèces animales et végétales : estran vaseux, dunes sèches et mares temporaires plus ou moins saumâtres, marais et roselières, prairies humides, haies de tamaris, bosquets et fourrés.

Je, Mme Boisard Myriane adhérente à la LPO, suis favorable pour l'extension de la Réserve Naturelle Nationale qui vise à protéger, conserver ce milieu riche de la nature

A Précy Saint Martin (Aube) le 28 /11/21

Merci de comptabiliser mon avis favorable

Myriane Boisard

Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve naturelle des marais d'Yves

De : "jmvilla5@hotmail.com" <jmvilla5@hotmail.com>

Date : 28/11/2021 20:56

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Veillez prendre en compte mon avis favorable à l'extension de la réserve et à ce nouveau projet d'arrêté.

La préservation des espaces naturels et de la biodiversité est un enjeu majeur, cette réserve en est un maillon important, voire indispensable.

Jean-Marc Villalard

Ex. Président du groupe ornithologique des Deux-Sèvres

344 chemin de Briargues

30700 saint siffret

Sujet : [INTERNET] avis enquête publique pour extension de la RNN Yves

De : Gwenola CHOTARD <gwenola.chotard@wanadoo.fr>

Date : 28/11/2021 19:40

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable à l'extension de la Réserve Naturelle Nationale d'Yves telle que présentée dans le dossier

Je connais cette réserve depuis des années et je l'apprécie beaucoup.

Je soutiens l'extension de la RNN d'Yves que ce soit en partie terrestre et en partie marine, cela permettra une meilleure protection du sol et de la faune sauvage, si magnifique et variée dans cet endroit.

Gwenola Chotard

[INTERNET] favorable au projet d'extension de la Réserve natur..

Sujet : [INTERNET] favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves

De : c.pare87@laposte.net

Date : 28/11/2021 19:36

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la RNN Yves - "Enquête publique"

De : Christian Maldidier <maldid@club-internet.fr>

Date : 28/11/2021 18:54

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, mairie-yves@wanadoo.fr,
mairie@fouras-les-bains.fr

Copie à : secretaire@carrelets-charentais.com

Je m'associe à la pétition dont copie annexée.

=

Mes coordonnées

Christian MALDIDIER
19 avenue Mozart, 75016 Paris
Tel : 01 71 18 65 76

Désolé de la forme peu orthodoxe de ma réponse mais je n'ai plus d'imprimante pour l'instant.

=

— Pièces jointes : —

Petition RNN Yves.pdf	30 octets
Ma signature 2.pdf	30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

[INTERNET] favorable au projet d'extension de la Réserve natur..

Sujet : [INTERNET] favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves

De : jcl <jlalande49@orange.fr>

Date : 28/11/2021 18:37

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Sujet : [INTERNET] Avis enquête publique pour extension de la RNN Yves

De : "jean-pierre.laffont" <jean-pierre.laffont@orange.fr>

Date : 28/11/2021 18:32

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable à l'extension de la Réserve Naturelle National d'Yves telle que présentée dans le dossier.

Je suis un visiteur occasionnel mais régulier de la réserve et de ses alentours comme le village des Boucholeurs.

Au fil des années, je constate que différents usages sont de moins en moins respectueux des dunes du littoral ou de l'estran.

L'environnement agricole (culture du maïs) de la réserve me semble être aussi un handicap pour un bon accueil des oiseaux.

Je soutiens l'extension de la RNN d'Yves que ce soit en partie terrestre et en partie marine. Cela permettra une protection du sol, de la flore et de la faune sauvage, biens communs de tous les usagers.

Sujet : [INTERNET] Projet d'Extension du Marais D'Yves

De : Yves Baleine <yves.baleine@9online.fr>

Date : 28/11/2021 18:17

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable à l'extension du Marais D'Yves.

Cordialement.

Yves Baleine.

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : Etienne CLEMENT <etienneclement5252@gmail.com>

Date : 28/11/2021 17:51

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de M. le Préfet de la Charente-Maritime

M. le Préfet

Compte-tenu :

- des enjeux auxquels nous devons faire face en terme de préservation de la biodiversité,

- des richesses faunistiques et floristiques,

- des objectifs de ce projet qui vise à anticiper et à atténuer les effets du dérèglement climatique pour que le site conserve ses fonctionnalités...

Je suis pleinement en accord avec le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves.

Cordialement

Etienne Clément

Sujet : [INTERNET] réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : freddy bichon <freddy.bichon@free.fr>

Date : 28/11/2021 17:45

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour en tant qu adhérent de la LPO

Je suis favorable a l extension de la reserve nationale des marais d Yves .

Cordialement

Mr Bichon Freddy

54 rue de la poctiere 85300 Challans

[INTERNET] favorable au projet d'extension de la Réserve natur...

Sujet : [INTERNET] favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves

De : "Catherine NORMAND" <la.polaire@wanadoo.fr>

Date : 28/11/2021 17:38

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Sujet : [INTERNET] Pétition Réserve naturelle

De : bernard turbot <bturbot@yahoo.fr>

Date : 28/11/2021 17:35

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, mairie-yves@wanadoo.fr,
mairie@fouras-les-bains.fr

Copie à : secretaire@carrelets-charentais.com

— Pièces jointes : —

Petition.pdf

30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

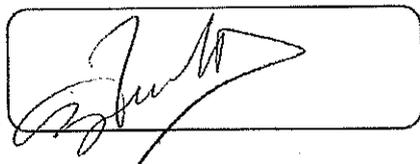
Nom : Turbot Prénom Bernard

Adresse : 4 impasse de l'oislier 33650 Martillac

Mail : bturbot@yahoo.fr

Téléphone : 0618501307

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelats-charentais.com

Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve régionale des marais d'YVES

De : Dubois Gaëtan <gaetan.dubois350@orange.fr>

Date : 28/11/2021 17:30

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle régionale des marais d'YVES .

G.DUBOIS

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la RNN Yves-Enquête publique

De : Stephane du Liège <s.duliege@hotmail.fr>

Date : 28/11/2021 16:17

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>, "mairie-yves@wanadoo.fr" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "mairie@fouras-les-bains.fr" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Copie à : "secretaire@carrelets-charentais.com" <secretaire@carrelets-charentais.com>

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint ma participation à la pétition contre le projet d'extension de la réserve du Marais d'Yves.

En effet le principe d'une réserve naturelle est un échange entre la biodiversité du marais et la population qui cohabite autour et qui utilise le bord de mer et l'estran comme un bien commun afin de mettre en valeur la qualité de vie dans les communes d'Yves et de Fouras.

Merci de prendre en compte notre besoin d'espace dans un bord de mer de plus en plus urbanisé, et de considérer, vu l'urgence climatique que nous avons plus besoin de réappropriation responsable de cette RNN du marais d'Yves, qu'une interdiction autoritaire et contraignante qui va à l'encontre de cette prise de conscience mondiale sur l'état de notre planète.

Recevez Madame, Monsieur, mes meilleures Salutations.

Stéphane du Liège

— Pièces jointes : —

pétition contre l'extension de la ZN du marais d'yves.pdf

30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Du liege..... Prénom : Stéphane.....

Adresse : 12 Avenue de Stambourg.....

Mail : s.duliege@hotmail.fr.....

Téléphone : 05.46.28.20.16.....

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

[INTERNET]

Sujet : [INTERNET]

De : Florence CHARLERY <florencecharlery@gmail.com>

Date : 28/11/2021 14:53

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

je suis favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves en Charente
Maritime (17)

Cordialement

Florence Charlery

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la réserve naturelle d'Yves

De : "A. Darchen" <a.darchen@yahoo.fr>

Date : 28/11/2021 14:52

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Je suis très favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves gérée par la LPO.
Le travail qu'ils y font est grandement utile à notre environnement et à nos loisirs.

A. Darchen

[INTERNET] Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique

De : Michel RICHARD <richard.michel33@hotmail.com>

Date : 28/11/2021 14:00

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>, "mairie-yves@wanadoo.fr" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "mairie@fouras-les-bains.fr" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Copie à : "secretaire@carrelets-charentais.com" <secretaire@carrelets-charentais.com>

Envoyé à partir de Source pour Windows

--pétition RNN Yves.jpg

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »**Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021****Pétition****Trop c'est trop !**

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

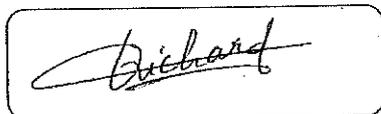
Nom : RICHARD..... Prénom : Michel.....

Adresse : 193 Avenue de Portès 33450 IZON

Mail : richard.michel33@hotmail.com.....

Téléphone : 06.63.39.40.84

Signature :

**Destinataires :**

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Opposition provisoire ...

De : "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>

Date : 28/11/2021 13:29

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>, <President@carrelets-charentais.com>

Mortagne, le dimanche 28

novembre 2021

Monsieur le Préfet de Charente Maritime,

Monsieur le Maire de Fouras les Bains,

Monsieur le Maire de Yves,

J'ai pris connaissance du projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves et je souhaite apporter ma contribution à l'enquête publique en cours.

Je suis Présidente de l'association "L'Avocette du FO 351" dont le carrelet se situe dans l'anse de Fouras et serait concernée par ce projet.

Le nom même de notre association : "l'Avocette" devrait déjà nous valoir les bonnes grâces et nous éviter un froncement de sourcil sévère et réprobateur de la "Ligue de Protection des Oiseaux" dont je constate qu'elle est à l'origine du projet, compte tenu de la mobilisation massive de ses adhérents et sympathisants depuis le 24 novembre pour le soutenir.

Je tiens à vous faire part des observations suivantes :

- mon chien Jeep, qui m'accompagne régulièrement sur le carrelet en serait proscrit : Article 5, II du projet de décret : "Il est interdit d'introduire dans la réserve naturelle des animaux domestiques". Cette interdiction m'a été confirmée avec une vigueur agacée et non modérée par le Président de séance le 18 octobre dernier à l'occasion du Comité de pilotage auquel j'ai assisté : une disposition punitive !

- L'alinéa 2, Article I du même projet de décret dispose que la limite maritime de la réserve serait fixée "au pied de falaise". Outre qu'il n'est pas toujours facile, compte tenu de la configuration du terrain de déterminer où se situe le "pied de falaise", cette disposition crée une discrimination surprenante entre deux publics : le public "ordinaire" qui n'a pas accès à l'estran (promeneurs, touristes, riverains, etc..) et un public "privilegié" ou ressenti comme tel, celui des propriétaires de carrelets. Cette situation présente un risque d'animosité sévère et croissante entre ces deux "catégories" de citoyens qui devraient normalement bénéficier des mêmes droits.

- Régulièrement au cours de l'année, et principalement à l'occasion des Journées du Patrimoine (je n'évoque que pour mémoire le fait que ces installations sont reconnues au Patrimoine Culturel de la Charente Maritime depuis juillet 2018 et au Patrimoine Culturel Immatériel de France depuis février 2021) nous recevons plusieurs dizaines de visiteurs à qui nous faisons découvrir ces témoins iconographiques de notre département. Quid de cet accueil convivial, instructif et

sympathique à l'avenir ?

- Notre association bénéficie d'une Autorisation d'Occupation du Territoire maritime, non gratuite, en bonne et due forme. A ce titre, je considère que nous faisons partie des ayants-droits (à minima "droit à la parole"...) et je vous prie de considérer que, sans être opposés au principe de cette extension, **nous sommes opposés à ce projet** tel qu'il est présenté dans la description qui ressort du projet de décret ministériel.

Pour terminer, j'ajoute que la plupart des objections à ce projet (j'en oublie certainement) tomberaient d'elles mêmes si l'alinéa 2 de l'Article I du projet de décret fixait la limite maritime de la réserve à une distance raisonnable (disons 100 m) du trait de côte.

Nos amis de la LPO y perdraient quelques hectares mais il est probable que le montant de la subvention publique destinée à couvrir le fonctionnement de la réserve agrandie resterait très honorable.

Cordialement,



Françoise KOENIG
Présidente
Association "L'Avocette du FO 351"
21 rue Jean PERRY – Mortagne
17290 THAIRE D'AUNIS
Tél.: 06 81 17 97 19
Fran.Koenig@laposte.net

Sujet : [INTERNET] Extension du marais d'Yves
De : Philippe Cailleret <philippe.cailleret@gmail.com>
Date : 28/11/2021 13:15
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,
Je suis favorable à l'extension du marais d'Yves.
Bien sincèrement
Philippe Cailleret

Sujet : [INTERNET] Extension marais Yves
De : Brigitte BELLET <bbellet63@gmail.com>
Date : 28/11/2021 13:11
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves »

Cordialement,
Brigitte Bellet

Sujet : [INTERNET] enquête publique des marais d'Yves
De : Ménard <cat.menard-metais@orange.fr>
Date : 28/11/2021 12:53
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Copie à : lpo@lpo.fr

Bonjour,

Etant moi même adhérente LPO et gite pour la faune et la flore, veuillez enregistrer mon vote **favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves .**

En effet nous voyons de plus en plus de surfaces naturelles grignotées par des constructions de tout genre et infra structure routières qui repoussent et détruisent l'éco système.

Ce qui est bien pour la nature l'est également pour l'être humain !

Merci de prendre mon vote en compte.

Cordialement

--

cat.menard-metais@orange.fr

Sujet : [INTERNET] EP Extension réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves à YVES et FOURAS

De : Francois LEGENDRE <leg.fra@orange.fr>

Date : 28/11/2021 12:49

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet

Je suis favorable à ce projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves et Fouras.

Le projet de digué du plan API scinde la réserve et la prive de la protection d'une part non négligeable des espèces qui y trouvent refuge. Le projet d'extension est étudié pour favoriser la diversité des milieux ainsi que ses incidences sur la protection des espèces. Acteur associatif soucieux de la préservation de la biodiversité face aux menaces que génère l'augmentation des eaux liée à l'activité humaine, cette extension est indispensable à cette fin de préservation.

Utilisateur régulier de ce site pour des activités de loisirs, ce projet règlemente mais autorise la continuité de ces activités de loisir ainsi que la pratique de la pêche de loisir en carret. J'apprécie l'ouverture règlementaire qui permet le maintien de ces activités.

Le suivi régulier que fait le muséum d'histoire naturelle en partenariat avec la LPO nous montre, avec des bilans annuels, l'impact positif sur la préservation des espèces de cette gestion de la réserve. Son extension me parait vitale pour la continuité de ces objectifs et de l'intérêt général.

Respectueusement.

François Legendre

6 rue des hirondelles

17180 Périgny

Sujet : [INTERNET] Marais d'Yves

De : Saunier Colette <colettesaunier7@gmail.com>

Date : 28/11/2021 12:24

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable au projet d'extension de la réserve naturelle du marais d'Yves.

Colette Saunier

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves

De : "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>

Date : 28/11/2021 11:52

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le dimanche 28

novembre 2021, 11h44

Monsieur le Préfet de Charente Maritime,

Monsieur le Maire de Fouras les Bains,

Monsieur le Maire de Yves,

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- Mme Françoise BERRY
- Mme Françoise VERRET
- M. Frédéric BARDET
- M. Georges CHAUVEAU
- M. Gérard BLEIN
- M. Gilbert BOISSON
- M. Gilbert RABUSSEAU
- Mme Gilberte SCHOELCHERY

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

**Jean-Charles KOENIG
21 rue Jean PERRY - Mortagne
17290 THAIRE D'AUNIS
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : —

Françoise BERRY.pdf	30 octets
Françoise VERRET.pdf	30 octets
Frédéric BARDET.pdf	30 octets
Georges CHAUVEAU.pdf	30 octets
Gérard BLEIN.pdf	30 octets
Gilbert BOISSON.pdf	30 octets
Gilbert RABUSSEAU.pdf	30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : BERRY Prénom : Françoise

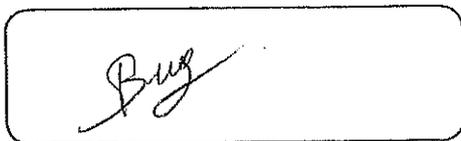
Adresse : 40 AV André Duluc 17340 Yves

Mail :

Téléphone : .. 06 .. 65 .. 37 .. 13 .. 39

Date: 26/11/21

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : ...VERRET.....

Prénom : ...François.....

Adresse : ...R. du Pt. Allende... Fouras... LA ROCHELLE.....

Mail :

Téléphone :

Signature :

Verret

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

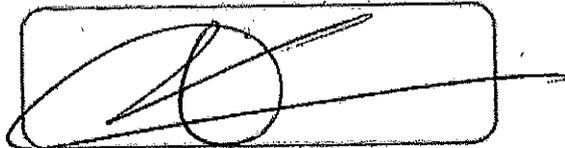
Nom : BARDET Prénom : Frédéric

Adresse : 18 rue Pasteur 17300 ROCHEFORT

Mail : fbardet@robinson@guadel.com

Téléphone : 06.27.80.77.50

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

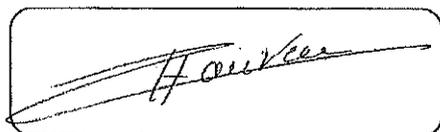
Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Chauveau Prénom : Georges
Adresse : 05, Rue de la Saunière 17220 Ait-Chapeau
Mail : Yojajochauveau@orange.fr
Téléphone : 06.58.72.57.49

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

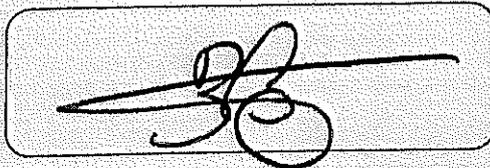
Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : BLEIN Prénom : Gerard
Adresse : 4 rue des cigognes 17360 YVES
Mail : gerard.blein@yahoo.fr
Téléphone : 06.87.55.94.96

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : BAISSON... Gilbert...

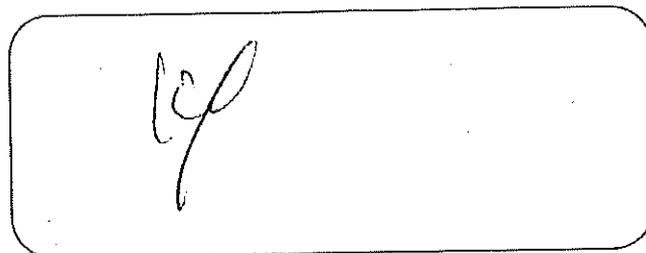
Prénom :

Adresse : 4... lieu dit... La Ripaudière... 17430 CABARIOT

Mail : gillbert.baissou@wanadoo.fr

Téléphone : 06.08.624508

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

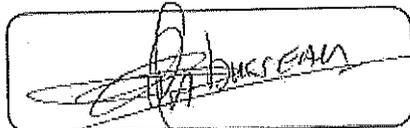
Nom : ... RABUSSEAU Prénom : ... Gilbert

Adresse : ... 45, route de Javarzay 79800 Bougon

Mail : ... rabusseau9@me.com

Téléphone : 06 07 96 94 03

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : SCHOELCHERY

Prénom : GILBERTE

Adresse : 3 ROUTE DES LIENRIERES

Mail : g.schoelchery@la-poste.net

Téléphone : 06 77 66 19 38

Signature :



Sujet : [INTERNET] projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la baie et du marais d'Yves

De : "Jean-Louis MARTIN" <jean-louis.martin4@wanadoo.fr>

Date : 28/11/2021 10:52

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur Le Préfet,

Je me permets de vous envoyer, ci-joint, un courrier concernant l'enquête publique au sujet du projet d'extension de la Réserve Naturelle de la Baie et du Marais d'Yves.

Vous en espérant une bonne réception

Avec mes meilleures salutations

Jean Louis Martin

— Pièces jointes : —

Scan.pdf

30 octets

Jean Louis MARTIN
35 rue du Phare
17730 Port des Barques

Port des Barques, le 28 novembre 2021

à

Monsieur le Préfet
De la Charente Maritime

Objet : Projet d'extension de la RNN de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique

Monsieur le Préfet,

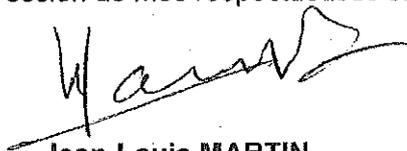
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les réserves que je suis amené à formuler sur ce projet tel qu'il est présenté dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Mon propos n'est pas de m'opposer à ce projet, dont je ne doute pas, à priori, du bien-fondé, mais de faire part de mon ressenti à la lecture des textes de présentation. Tout d'abord deux mots ont retenu mon attention par la répétition de leur utilisation : ce sont les mots « interdit » et « interdiction ». Voilà donc un espace qui devient « confisqué » au profit d'une biodiversité qui n'en demandait pas tant. Souffre-t-elle actuellement d'une débauche d'agitation et de bruit, sources d'une nuisance préjudiciable à son développement ? Je ne le pense pas et j'en veux pour preuve ce qui se passe sur l'île Madame et l'estran qui l'entoure. Le va et vient des oiseaux de toutes sortes entre le marais de l'île et l'estran vaseux, en fonction de la marée, et ceci quel que soit l'activité humaine présente, est un spectacle toujours renouvelé. Je pose alors la question : pourquoi vouloir à tout prix intégrer l'estran qui borde la réserve ? Les oiseaux n'y vont-ils pas actuellement ? Sont-ils dérangés par les modestes activités de loisirs qui y sont pratiqués et par l'usage des quelques carrelets en place sur la côte depuis des décennies ? Cette volonté de faire de ce lieu un sanctuaire interdit au public de nos semblables est quelque part insupportable. Que des limites soient imposées dans l'usage pratiqué pourraient se comprendre mais en interdire quasi totalement l'accès me paraît inconcevable.

Un dernier mot concernant les 32 carrelets concernés par cette extension de la réserve. Ils sont en place depuis des décennies et font partie depuis 2018 du patrimoine charentais agréé par le département et depuis février 2021 du Patrimoine Culturel et Immatériel en France. J'ai personnellement participé, comme président de l'association des Carrelets Charentais pendant de nombreuses années, au maintien de ce patrimoine sur nos côtes dont on ne pourrait plus accepter qu'il disparaisse. On pourrait donc se satisfaire de l'oubli apparent dont ils sont l'objet dans la présentation du projet. Cependant, s'il est écrit que la pêche de loisir est interdite à l'exception de la pêche sur les pontons de pêche au carrelet, quelques lignes plus loin on peut lire : « la pratique de la pêche depuis les pontons de pêche au carrelet peut toutefois être réglementée par le préfet ». **Je demande que cette phrase, sujette à toutes interprétations, soit retirée du texte et que l'alinéa 2 de l'Article I du projet de décret soit modifié pour permettre l'accès du public à l'estran.**

En conclusion, Monsieur le Préfet, est-il indispensable de durcir à ce point la réglementation en vigueur dans cet espace ? Est-il indispensable de figer à jamais ces quelques hectares d'estran alors que les oiseaux s'accommodent fort bien de la faible activité humaine qui s'y déploie ? Dans l'attente de réponses à ces deux questions primordiales, je vous fais part de mon opposition à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.



Jean-Louis MARTIN
Ancien maire de Port des Barques
Ancien Président de l'association « Les Carrelets Charentais »

[INTERNET]

Sujet : [INTERNET]

De : "Jean-Louis MARTIN" <jean-louis.martin4@wanadoo.fr>

Date : 28/11/2021 10:52

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

— Pièces jointes : —

Scan.pdf

30 octets

Jean Louis MARTIN
35 rue du Phare
17730 Port des Barques

Port des Barques, le 28 novembre 2021

à

Monsieur le Préfet
De la Charente Maritime

Objet : Projet d'extension de la RNN de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique

Monsieur le Préfet,

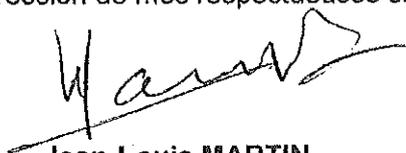
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les réserves que je suis amené à formuler sur ce projet tel qu'il est présenté dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Mon propos n'est pas de m'opposer à ce projet, dont je ne doute pas, à priori, du bien-fondé, mais de faire part de mon ressenti à la lecture des textes de présentation. Tout d'abord deux mots ont retenu mon attention par la répétition de leur utilisation : ce sont les mots « interdit » et « interdiction ». Voilà donc un espace qui devient « confisqué » au profit d'une biodiversité qui n'en demandait pas tant. Souffre-t-elle actuellement d'une débauche d'agitation et de bruit, sources d'une nuisance préjudiciable à son développement ? Je ne le pense pas et j'en veux pour preuve ce qui se passe sur l'île Madame et l'estran qui l'entoure. Le va et vient des oiseaux de toutes sortes entre le marais de l'île et l'estran vaseux, en fonction de la marée, et ceci quel que soit l'activité humaine présente, est un spectacle toujours renouvelé. Je pose alors la question : pourquoi vouloir à tout prix intégrer l'estran qui borde la réserve ? Les oiseaux n'y vont-ils pas actuellement ? Sont-ils dérangés par les modestes activités de loisirs qui y sont pratiqués et par l'usage des quelques carrelets en place sur la côte depuis des décennies ? Cette volonté de faire de ce lieu un sanctuaire interdit au public de nos semblables est quelque part insupportable. Que des limites soient imposées dans l'usage pratiqué pourraient se comprendre mais en interdire quasi totalement l'accès me paraît inconcevable.

Un dernier mot concernant les 32 carrelets concernés par cette extension de la réserve. Ils sont en place depuis des décennies et font partie depuis 2018 du patrimoine charentais agréé par le département et depuis février 2021 du Patrimoine Culturel et Immatériel en France. J'ai personnellement participé, comme président de l'association des Carrelets Charentais pendant de nombreuses années, au maintien de ce patrimoine sur nos côtes dont on ne pourrait plus accepter qu'il disparaisse. On pourrait donc se satisfaire de l'oubli apparent dont ils sont l'objet dans la présentation du projet. Cependant, s'il est écrit que la pêche de loisir est interdite à l'exception de la pêche sur les pontons de pêche au carrelet, quelques lignes plus loin on peut lire : « la pratique de la pêche depuis les pontons de pêche au carrelet peut toutefois être réglementée par le préfet ». **Je demande que cette phrase, sujette à toutes interprétations, soit retirée du texte et que l'alinéa 2 de l'Article 1 du projet de décret soit modifié pour permettre l'accès du public à l'estran.**

En conclusion, Monsieur le Préfet, est-il indispensable de durcir à ce point la réglementation en vigueur dans cet espace ? Est-il indispensable de figer à jamais ces quelques hectares d'estran alors que les oiseaux s'accommodent fort bien de la faible activité humaine qui s'y déploie ? Dans l'attente de réponses à ces deux questions primordiales, je vous fais part de mon opposition à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.



Jean-Louis MARTIN
Ancien maire de Port des Barques
Ancien Président de l'association « Les Carrelets Charentais »

De : morris.baiet@live.fr

Date : 28/11/2021 08:58

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

Je suis favorable au projet d'extension du marais d'Yves.

Merci de prendre en compte mon avis.

Maryline

De : morris.baiet@live.fr

Date : 28/11/2021 08:55

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

Je suis favorable à l'extension du marais d'Yves.

Merci de prendre en compte mon avis.

Maryline

Sujet : [INTERNET] Extension réserve du marais d Yves

De : elyzabeth du lorier <elyzabeth.dl@gmail.com>

Date : 28/11/2021 08:53

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis favorable et soutiens l extension de la réserve du marais d Yves.

E .Du Lorier

Sujet : [INTERNET] Enquete publique marais d'Yves

De : ldanet@laposte.net

Date : 28/11/2021 08:52

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je soutiens l'initiative visant à étendre la protection du marais d'Yves. La préservation de ces espaces est indispensable si on souhaite préserver la biodiversité, ce qui semble faire consensus.

Je vous prie d'être assuré.e de toute ma considération

L. Danet

87460 cheissoux

Sujet : [INTERNET] Enquête publique / réserve naturelle du marais d'Yves

De : Claude MATARD <matardclaud@wanadoo.fr>

Date : 28/11/2021 08:52

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

M. Claude MATARD et Mme Michelle MATARD, demeurant à Rochefort, expriment un avis très favorable au projet proposé en enquête publique.

Au moment où la biodiversité (oiseaux, reptiles, batraciens, ...) est de plus en plus en déclin, il est nécessaire de prendre des mesures de protection.

En particulier l'extension de cette réserve, patrimoine naturel exceptionnel dans la région, constitue une mesure compensatoire légitime.

CM ; MM

De : f.duverge@laposte.net

Date : 28/11/2021 01:35

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je soutiens l'extension des marais d'Yves en Charente Maritime

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves - Favorable

De : Stanislas Le Guisquet <s.leguisquet@gmail.com>

Date : 28/11/2021 00:06

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves afin, notamment :

- de porter sa surface à 1 206 hectares, contre 188 actuellement ;
- de favoriser la conservation de la biodiversité (pélobates cultripède, lestes macrostigma, cynoglosse des dunes, etc.) ;
- de garantir une zone de quiétude élargie pour les oiseaux d'eau (5000 barges à queue noires et 7000 bécasseaux maubèches y passent en migration) ;
- d'anticiper les changements climatiques et en particulier l'élévation du niveau marin avec une zone de report possible pour les reposoirs d'oiseaux d'eau ;
- de permettre la protection d'un herbier marin de zostère naine ;
- de protéger le patrimoine géologique unique des falaises de la Baie d'Yves.

Je vous saurais gré de prendre en compte mon avis dans cette enquête publique.

Cordialement,

Stanislas Le Guisquet



Garanti sans virus. www.avast.com